

COMMUNE DE PERON
(Ain)

Envoyé en préfecture le 31/08/2026

Reçu en préfecture le 31/08/2026

Publié le

ID : 001-260103551-20260825-2026_A05_VPCAS-DE



2026-A05

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE PERON

Le 25 août 2026.

Objet : Election d'un vice-président

L'An deux mil vingt-six, le 25 août, le Centre Communal d'Action Sociale étant assemblé en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Mme Françoise FERROLLET.

Date de convocation : 3 août 2026

Etaient présents : Mme Françoise FERROLLET (Maire), M. Jean-Christophe MARTIN (adjoint), Mme Nathalie MERIDJI, Mme Sandrine CHARVET, Mme Lorraine SIREILLES, M. Rodolphe COLLET (conseillers municipaux), M. Josiane GIROUD, Mme Nadine DESMARIS, (membres)

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents : Mme Evelyne HUSSELSTEIN, M. Maxime LOMBARD

Excusés : Mme Maryline CUZIN, pouvoir à L. Sireilles, Mme Emilie CHAMBAZ, pouvoir à F. Ferrollet, Mme Pascale GUTHAPFEL (pouvoir à M. Lombard), Mme Chantal REGAZZONI, pouvoir à R. Collet, M. Didier GIRARDOT

Secrétaire de séance : Mme Alix TAVERNIER

Vu l'article L123-6 du code de l'action sociale et des familles relatif au fonctionnement du CCAS et du Conseil d'Administration,

Vu la délibération du conseil municipal de Péron n° 2026-03-13 du 31 mars 2026 fixant le nombre d'administrateurs du CCAS,

Vu les délibérations du conseil municipal de Péron n° 2026-03-16 du 31 mars 2026 et du 30 juin 2026 désignant les membres élus en son sein,

Vu les arrêtés du maire du 23 avril 2026 et du 27 juillet 2026, désignant les membres nommés,

Le maire, Présidente du CCAS, expose au conseil d'administration qu'il doit, « dès sa constitution, élire en son sein un vice-président qui le préside en l'absence du maire ». Elle demande aux candidats à ce poste de se déclarer.

Est candidat : M. Jean-Christophe MARTIN

Le conseil d'administration procède à l'élection du vice-président au scrutin secret.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci

Nombre de membres présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote :	0
Nombre de votants (enveloppes déposées) :	11
A déduire, les bulletins litigieux :	0
RESTE, pour le nombre de suffrages exprimés :	11
Majorité absolue :	6

Ont obtenu : M Jean-Christophe MARTIN : 11 voix

M. Jean-Christophe MARTIN ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé vice-président et immédiatement installé.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus, à Péron.
Pour extrait conforme,
La Présidente, Françoise FERROLLET

